



Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap

Objectif de cette charte

Dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005, qui prévoit l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à tous les dispositifs de droit commun, la formation professionnelle doit s'adapter aux besoins liés au handicap. Cette charte vise à garantir un accompagnement approprié aux personnes en situation de handicap au sein de notre organisme de formation.

Notre engagement est de leur offrir un accès facilité à la formation en fournissant une offre de service claire, en prenant en compte leurs besoins spécifiques dans la mesure du possible, en écoutant attentivement leurs demandes et en les orientant vers des solutions adaptées.

Notre politique en matière de handicap

SO' Safe est résolument engagé à fournir un environnement d'apprentissage accessible à tous les apprenants, quelles que soient leurs capacités, afin de favoriser l'inclusion et la participation équitable à nos programmes de formation.

Nous reconnaissons que l'accessibilité est essentielle pour permettre à chacun de réaliser son plein potentiel.

Une approche humaine, raisonnée et pragmatique qui met l'accent sur l'accueil des situations individuelles, y compris celles ayant des besoins spécifiques liés à la mobilité, à la vision, à l'audition, aux troubles cognitifs, ou à d'autres handicaps.

Notre référent handicap



Sophie TOTAIN

06 11 22 55 09

contact@so-safe.fr

MISSIONS DU RÉFÉRENT

ASSURER UNE VEILLE

- Identifier et actualiser les ressources disponibles (sites internet, bulletins d'information, etc.).
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH).

INFORMATION ET SENSIBILISATION

- Être une ressource interne sur le thème du handicap.
- Informer de son rôle et de sa disponibilité.
- Lever les freins constitués par les représentations du handicap
- Diffuser des informations à jour, notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des PSH.
- Sensibiliser les membres de l'équipe pédagogique au handicap.

DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES LOCAUX

- Cartographier les acteurs locaux.
- Orienter les PSH vers les acteurs utiles en fonction de leurs besoins (supports d'orientation et de partenariat).
- Contribuer aux éventuelles initiatives locales liées au handicap.

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DU PARCOURS DE FORMATION

Avant la formation

- Accueillir, écouter les PSH et évaluer leurs besoins spécifiques liés au handicap.
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation.
- Entrer en contact avec le référent handicap des entreprises clientes.
 - Collaborer avec le référent handicap des entreprises clientes pour la constitution des dossiers administratifs nécessaires.
 - Évaluer les possibilités d'adaptation pédagogique (avec les équipes responsables) et d'accessibilité des locaux (avec les fournisseurs), en laissant la gestion financière aux référents handicap des entreprises clientes.
- Accompagner à la mise en place et au déroulement du parcours de formation le plus adapté en collaboration avec les référents handicap des entreprises clientes.
- S'assurer de la faisabilité des ajustements organisationnels, matériels et pédagogiques permettant l'intégration de la PSH.
- Sensibiliser ou orienter la PSH vers les prescripteurs en collaboration avec les référents handicap des entreprises clientes.

Pendant la formation

- Assurer l'accueil et le suivi de la PSH.
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'aide du référent handicap des entreprises clientes.

Après la formation

- Préparer le bilan des stagiaires PSH.
- Capitaliser sur la dimension du handicap.